

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

JACQUET METAL SERVICE

Société Anonyme au capital de 36 631 126,16 euros.
Siège social : 7, rue Michel Jacquet 69800 SAINT PRIEST
311 361 489 R.C.S. LYON

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la société JACQUET METAL SERVICE (ci-après « **JMS** » ou la « **Société** »), sont informés qu'une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire se réunie le jeudi 30 juin 2016 à 10 heures, au siège social, à Saint-Priest (69800) 7 rue Michel Jacquet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
3. Affectation du résultat - Distribution de dividendes.
4. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes – conclusion d'avenants de renouvellement de conventions de bail commercial entre la société JERIC, bailleur, et la Société portant sur des locaux à usage industriel sis à Saint-Priest (Rhône) et à Villepinte (Seine Saint-Denis).
5. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes – conclusion d'un avenant à bail entre la SCI CITE 44, bailleur, et la Société.
6. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes – Conventions réglementées antérieurement autorisées.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Nomination de Madame Séverine Besson-Thura comme membre du Conseil d'administration.
9. Nomination de Madame Stéphanie Navalon comme membre du Conseil d'administration.
10. Nomination de Madame Alice Wengorz comme membre du Conseil d'administration.
11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Gwendoline Arnaud.
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Françoise Papapietro.
13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eric Jacquet.
14. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société JSA.
15. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Gailly.
16. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Wolfgang Hartmann.
17. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Jacquet.
18. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Leconte.
19. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri-Jacques Nougéin.
20. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société.

A titre extraordinaire :

21. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

22. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

23. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission, par voie d'offres au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

24. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission, par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

25. Autorisation à donner au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale.

26. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

27. Limitation globale des autorisations.

28. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

29. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.

30. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

31. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

32. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

33. Autorisation pour 18 mois donnée au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues.

A titre consultatif ordinaire

34. Vote consultatif en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sur les éléments de rémunération de Monsieur Eric Jacquet au titre de son mandat de Directeur Général.

35. Vote consultatif en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sur les éléments de rémunération de Monsieur Philippe Goczol au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

A titre ordinaire

36. Pouvoirs.

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée, sous réserve de remplir à la date d'inscription en compte définie à l'article R.225-85 du Code de commerce et ci-après indiquée, les conditions prévues par cet article.

Justification du droit de participer à l'Assemblée

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le mardi 28 juin 2016 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité teneur de compte.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Modes de participation à l'Assemblée

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée. Il peut (1) assister personnellement à l'Assemblée ou (2) participer à distance en donnant pouvoir au Président ou à toute autre personne physique ou morale de son choix, ou en retournant le formulaire de vote par correspondance.

1. Actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée :

– l'actionnaire au nominatif devra demander une carte d'admission à la Société Générale, Service assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3; s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, il pourra se présenter directement le jour de l'Assemblée au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.

– l'actionnaire au porteur devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée.

2. Actionnaire ne pouvant assister personnellement à l'Assemblée :

– l'actionnaire au nominatif recevra par courrier postal la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique de vote. Il pourra renvoyer le formulaire unique de vote dûment rempli et signé à la Société Générale, à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation.

– pour l'actionnaire au porteur, la Société Générale tiendra, à l'adresse suivante: Société Générale, Service assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3, à la disposition des actionnaires, sur demande de leur intermédiaire financier, des formulaires uniques de vote.

Les demandes de formulaire de vote doivent parvenir à la Société Générale via l'intermédiaire financier de l'actionnaire, à l'adresse indiquée ci-dessus ou au siège social, six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le 24 juin 2016 au plus tard.

Le formulaire de vote sera également disponible sur le site internet de la Société dans les conditions indiquées au paragraphe Droit de communication des actionnaires ci-après.

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à la Société Générale, à l'adresse indiquée ci-dessus, trois jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée, soit le 27 juin 2016 au plus tard, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités ci-après :

– pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire devra envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : legal@jacquetmetalservice.com en précisant ses nom, prénom, adresse et son identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche du relevé de compte) ou son identifiant auprès de son intermédiaire financier s'il est actionnaire au nominatif administré ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué;

– pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire devra envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante: legal@jacquetmetalservice.com en précisant ses nom, prénom, adresse et références bancaires ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. L'actionnaire, devra ensuite impérativement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, Services Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Afin que les désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir à la Société au plus tard trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 27 juin 2016, pour les notifications effectuées par voie postale, comme pour les notifications effectuées par voie électronique.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation: - ne peut plus choisir un autre mode de participation;

- peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si le transfert de propriété intervient avant le 28 juin 2016 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Questions écrites

Tout actionnaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au siège social, 7 rue Michel Jacquet, 69800 Saint-Priest, à l'attention de Monsieur Thierry PHILIPPE, ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : comfi@jacquetmetalservice.com au plus tard quatre jours ouvrés avant l'Assemblée générale, soit le 24 juin 2016, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la Société : <http://www.jacquetmetalservice.com> à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le 9 juin 2016.

Le Conseil d'administration

1603119